

Le Comité de Direction de l'EPIC - Office de Tourisme, légalement convoqué le 18 janvier 2013 s'est réuni à la mairie de Bias sous la présidence de Monsieur Benoît DUPUY.

2013-04

## Délibération du Comité de Direction - mardi 29 janvier 2013

Etaient présents : Collège des élus

**Titulaires** : Messieurs Bosc Gaston, Cavalie Alain, Chauvel Pierre, Desplat Daniel, Dupuy Benoît, Lagarde Jean, Liot Vincent, Mingo Michel, Van Bosstraeten Michel, et Madame Prades Jeanine.

**Excusés** : Messieurs Alajouanine Bernard, Cavalie Alain, Garrigues André, Maxant Jean-Claude et Madame Lafinestre.

**Suppléants** : Madame Gruelles Monique.

Etaient présents : Collège des organisations intéressées au Tourisme

**Titulaires** : Messieurs Benedetti Didier, Compte Serge, Garnier Jean-François, Mesmin Bernard, Sachot Pascal et Madame Ribes.

**Excusés** : Mesdames Vogel Martine, Frecchiami Aline, Pagin Maud et Messieurs Ajon Bernard, Lafosse Jean Marie, Latour Jacques, Teyssedre Jacques.

**Suppléant** : Mesdames Crozat Thérèse, Lacoste Jeanine, Patat Radha et Monsieur Gheza.

\*\*\*\*\*

### 2013-04 : RECRUTEMENT DES SAISONNIERS OTGV

Monsieur le Président rappelle que, à partir du moment où l'OTGV sera installé dans les nouveaux locaux à Villeneuve, il conviendra d'assurer une ouverture 7 jours sur 7 du PIT de Villeneuve et ceci pour les mois de mai à septembre (5 mois au total) comme cela est fait actuellement dans le PIT de Pujols, sur la même période.

Durant les mois de mai, juin et septembre, l'accueil du dimanche est assuré le matin, tandis qu'en juillet et août, il est assuré toute la journée du dimanche.

En prévision de ces nouveaux horaires, de l'augmentation en charge de travail pendant la saison touristique, des congés du personnel permanent et du déménagement dans les nouveaux locaux, une procédure de recrutement sera mise en place pour recruter :

- 3 saisonniers bilingues 35 heures en CDD sous contrat CAE, échelon 1.1 indice 1300. Rémunération selon la convention collective des organismes de tourisme.
- Il s'agira d'un contrat à partir du 18 mars pendant 12 mois, 1 contrat à partir du 1<sup>er</sup> mai pendant 6 mois et 1 contrat à partir du 1<sup>er</sup> juin pendant 6 mois.

1 des deux contrats d'apprentissage actuellement en cours se terminera fin juin. Compte tenu de nombreuses contraintes liées à ce type de contrat, il ne sera pas procédé au recrutement d'un nouvel apprenti BTS.

Monsieur le Président propose, après débats :

- De valider le recrutement des saisonniers
- D'autoriser la directrice à signer les conventions et contrats afférents à ces différents dossiers

Le Comité de direction, après en avoir délibéré :

**Valide** le recrutement des saisonniers

**Autorise** la directrice à signer les conventions et contrats afférents à ces différents dossiers

Certifiée exécutoire, le **30 janvier 2013**

(Art. L. 2131.1 du CGCT)

*Résultat du vote*

*Votants : 21*

*Pour : 21*

*Contre : 00*

*Abstention : 00*

Fait et délibéré, les jours, mois et années susdits.

Villeneuve sur Lot, le 30 janvier 2013

Copie certifiée conforme

Le Président,

**Benoît DUPUY**